

GOUVERNEMENT GENERAL
AFFAIRES ECONOMIQUES
CONGO BELGE

-P-

N° 416

/A.M.-Dev.-

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Léopoldville, le 19 février 1946.-

Réponse au n°
du 19

1

ANNEXE

OBJET:

Application ordonnance n°24/A.E.
du 25 janvier 1946.-

Monsieur le Chef de Service,

Faisant suite à ma lettre n° 2129/AN du 12 février 1946, j'ose l'honneur de vous faire parvenir en annexe, les décisions prises par la Commission des Devises en cours de séance du 14 février 1946.-

Dorénavant, ces instructions vous seront communiquées sous forme de circulaire numérotée de manière à faciliter les recherches éventuelles.-

Je crois, utile de vous signaler, à cette occasion, que ces données ne sont pas destinées au public.-

Le Chef du Service des
Affaires Économiques,
I. de THIBAULT

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Économiques- Délégué du
Gouverneur Général pour le contrôle des Devises
de et à

Thibault

USUBURA .-